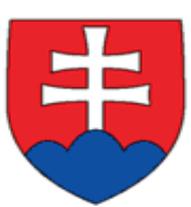




SLOVAQUIE

INTERVENTION

Prononcée par



Monsieur le Président,

Au nom de la délégation de la Slovaquie, j

En ce qui concerne le Chapitre VI du Rapport et le sujet « *Obligation d'extrader ou de poursuivre (aut dedere aut judicare)* » nous avons lu avec un grand intérêt le rapport final du Groupe de travail présidé par M. Kriangsak Kittichaisaree. Nous apprécions que le Groupe de travail ait pris en compte